

# **Syndicat Mixte du SCOT RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON**

**Réunion du Comité Directeur du 28 mars 2007**

## **Compte Rendu**

### **Point 1 : Budget**

#### **Point 1.1 : Compte administratif de l'exercice 2006**

---

Sous la Présidence d'un vice-président, le Comité Directeur est appelé à approuver le compte administratif de l'exercice 2006 dressé par Monsieur Daniel WEBER, Président.

Il se décompose comme suit :

**Total des dépenses : 1 991.14 €**

- honoraires avocats : 358.80 €
- frais d'assurance : 289 €
- frais d'affranchissement : 172.53 €
- charges de personnel : 1 170.81 €

**Total des recettes : 82 646.76 €**

- participation des collectivités : 8 800 €
- excédent de fonctionnement reporté : 73 846.76 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2006 s'établit en conséquence à 80 655.62 €.

Affectation du résultat

Prenant acte de l'absence de besoin d'investissement et constatant de ce fait aucun besoin d'autofinancement, le comité Directeur est appelé à affecter le résultat de clôture à la section de fonctionnement.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

#### **Point 1.2 : Compte de gestion de l'exercice 2006**

---

Le Comité Directeur est appelé à approuver le compte de gestion de l'année 2006 dressé par le receveur syndical et qui est en tous points conforme au compte administratif.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **Point 1.3 : Budget primitif de l'exercice 2007**

---

Conformément aux orientations budgétaires ayant fait l'objet d'un débat et sur proposition du Président, le Comité Directeur est appelé à examiner et à approuver le budget primitif de l'exercice 2007 par chapitre. Ce dernier s'établit comme suit :

#### **Dépenses : 315 631.62 €**

Dépenses de fonctionnement : 315 631.62 €

- Etudes et recherches : 301 131.62 €
- Honoraires avocats : 2 000 €
- Frais d'assurance : 300 €
- Annonces et insertions : 1 500 €
- Frais divers de publicité : 1 500 €
- Voyages et déplacements : 1 000 €
- Frais d'affranchissement : 2 000 €
- Autres frais divers : 4 500 €
- Charges de personnel : 1 700 €

#### **Recettes : 315 631.62 €**

Recettes de fonctionnement : 315 631.62 €

- subvention de la Région : 68 290 €
- subvention du Département : 88 777 €
- participation des collectivités membres : 77 909 €
- excédent de fonctionnement 2006 reporté : 80 655.62 €

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **Point 1.4 : Participation des collectivités membres pour 2007**

---

Le Comité Directeur est appelé à décider d'augmenter le montant de la participation des collectivités membres afin de faire face aux coûts de l'étude SCOT et de l'étude interSCOT concernant les infrastructures routières. Le montant de la participation s'élève à 77 909 € pour l'exercice 2007 et selon les critères de répartition actuels.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## **Point 2 : Etude infrastructure de voirie « InterSCOT »**

Dans le cadre des réunions « InterSCOT » qui se sont tenues en octobre et novembre 2006, puis en janvier 2007, les délégués des deux SCOT présents ont pris acte de la difficulté de réaliser deux projets d'infrastructures géographiquement très proches l'un de l'autre :

- le barreau nord inscrit au SCOT de la Région Mulhousienne (contournement de Wittenheim)
- la liaison Est-Ouest inscrite dans le SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon (connexion A35-D430 contournant Ensisheim par le nord et Ungersheim par le sud).

Afin d'inscrire dans les deux SCOT un dispositif de voirie rationnel, les membres de SCOT et les maires concernés, souhaitaient engager une réflexion commune permettant d'élaborer un projet de tracé alternatif aux deux projets actuels, répondant à l'ensemble des vocations demandées.

A cette fin, l'élaboration d'un cahier des charges avait été sollicitée auprès de l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne, qui prenait en charge l'assistance technique au déroulement de cette mission. Il était envisagé que la maîtrise d'ouvrage de cette étude, dont le montant prévisionnel était évalué à 20 000 euros environ, serait portée conjointement par les deux SCOT, y compris financièrement.

Lors de la dernière réunion « InterSCOT » du 19 janvier 2007 à Ungersheim, il s'est avéré que dans un but de simplification du pilotage administratif, la solution d'une prise en charge de la maîtrise d'ouvrage par le Conseil Général du Haut-Rhin était plus pertinente, proposition pour laquelle le Président du Conseil Général présent donna son accord de principe. De plus, les services de la Direction des Routes et des Transports du Conseil Général viennent de lancer une consultation pour étudier le maillon D430-A35 (Feldkirch-Ensisheim), élément du futur axe Guebwiller-Fessenheim.

Cette étude vise à déterminer les impacts de cette voie sur les flux routiers, ainsi qu'à définir les possibilités optimales de localisation et d'insertion de cette infrastructure sur le site. L'étude recourt à une modélisation des flux.

Par ailleurs, le Conseil Général a prévu de délibérer sur ce sujet. Les éléments principaux de la décision prise sont les suivants :

- prise en charge et réalisation des études préalables,
- affectation d'une autorisation de programme de 50 000 HT euros,
- sollicitation des deux SCOT concernés pour une contribution financière de 10 000 euros chacun.

Des informations complémentaires seront données en séance.

Il est proposé au Comité Directeur de donner son accord pour :

- confier les travaux de maîtrise d'ouvrage de cette étude de voirie au Conseil Général,
- inscrire au budget primitif 2007 une participation de 10 000 €,
- autoriser le Président à négocier et signer la convention qui s'y rapportant et tout document nécessaire y afférent.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

*Remarque : Il conviendrait d'utiliser au maximum les routes et axes existants et d'intégrer à la réflexion les infrastructures créées pour le bioscope.*

### **Point 3 : Elaboration et gestion du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon**

#### **Point 3.1 : Elaboration du SCOT**

---

Les travaux réalisés :

- prise de compétence SCOT par les Communautés de communes,
- élection / désignation des nouveaux délégués.

Les travaux à réaliser :

- rédaction de nouveaux statuts,
- réflexion sur la méthode de travail pour l'élaboration du SCOT : comité de pilotage technique et politique, groupes de travail thématiques, territoriaux, ...
- élaboration du cahier des charges.

#### **Point 3.2 : Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ADAUHR**

---

L'ADAUHR a transmis au Syndicat mixte une proposition de convention de conseil et d'assistance pour la révision du Schéma Directeur et l'élaboration du SCOT. Cette convention établit les missions de l'ADAUHR :

- Missions préalables au lancement des études et liées à la sélection du ou des bureaux d'études,
- Suivi technique des études réalisées,
- Mission de relais ou d'appui auprès des instances politiques,
- Mission d'assistance à la procédure réglementaire.

Il est proposé au Comité Directeur de :

- valider la convention qui lui a été soumise,
- autoriser le Président à signer la convention.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

#### **Point 3.3 : Méthode d'élaboration des avis sur les PLU et autres documents**

---

Le Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon est amené très régulièrement à émettre des avis sur les PLU, PPRI, grandes opérations d'aménagement, ...

Le Comité Directeur devrait donc se réunir tous les 2 à 3 mois pour statuer sur les dossiers.

Il est proposé au Comité Directeur de charger le Président :

- de gérer les dossiers d'avis sur les PLU ou autres documents relatifs à l'urbanisme en collaboration étroite avec les élus concernés : communes et communautés de communes,
- de signer les avis et transmettre les avis.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**